

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS**

**GAT ASSURANCES**

Siège Social : 92 - 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société **GAT ASSURANCES** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Mohamed Ali ELAOUANI et Mr Fehmi LAOUIRINE.

## Annexe n°1

## Actif du Bilan

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015
		Brut	Amorts et Prov	Net	Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>	<b>A.1</b>	<b>7 153 359</b>	<b>(5 757 170)</b>	<b>1 396 189</b>	<b>1 282 130</b>
AC11 Investissements de recherche et développement		7 153 359	(5 757 170)	1 396 189	1 282 130
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		-	-	-	-
AC13 Fonds commercial		-	-	-	-
AC14 Acomptes versés		-	-	-	-
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>A.1</b>	<b>15 509 855</b>	<b>(9 964 198)</b>	<b>5 545 657</b>	<b>5 990 543</b>
AC21 Installations techniques et machines		13 373 701	(8 306 719)	5 066 983	5 443 179
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		2 123 581	(1 657 479)	466 102	534 791
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		12 573	-	12 573	12 573
<b>AC3 Placements</b>	<b>A.2</b>	<b>253 475 424</b>	<b>(17 676 551)</b>	<b>235 798 873</b>	<b>221 231 881</b>
<b>AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotés</b>		<b>36 922 205</b>	<b>(14 473 856)</b>	<b>22 448 349</b>	<b>21 615 859</b>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		20 920 255	(13 560 627)	7 359 628	7 652 422
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		6 922 495	(912 739)	6 009 756	5 809 472
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		9 079 455	(490)	9 078 965	8 153 965
<b>AC32 Placements dans les entreprises liées et participations</b>		<b>14 151 412</b>	<b>-</b>	<b>14 151 412</b>	<b>14 150 912</b>
AC321 Placements dans les entreprises liées et participations		14 151 412	-	14 151 412	14 150 912
AC322 Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises		-	-	-	-
AC323 Part dans les entreprises avec lien de participation		-	-	-	-
AC324 Bon et obligations émis par les entreprises avec un lien de participation		-	-	-	-
<b>AC33 Autres placements financiers</b>		<b>201 978 489</b>	<b>(3 202 695)</b>	<b>198 775 795</b>	<b>184 949 147</b>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		62 950 289	(3 202 695)	59 747 594	49 638 936
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		84 453 143	-	84 453 143	74 720 853
AC333 Prêts hypothécaires		-	-	-	-
AC334 Autres Prêts		75 057	-	75 058	89 358
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		54 500 000	-	54 500 000	60 500 000
AC336 Autres		-	-	-	-
<b>AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes</b>		<b>423 317</b>	<b>-</b>	<b>423 317</b>	<b>515 963</b>
<b>AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>A.3</b>	<b>44 594 555</b>	<b>-</b>	<b>44 594 555</b>	<b>54 230 219</b>
AC510 Provisions pour primes non acquises		7 005 550	-	7 005 550	7 066 316
AC520 Provision d'assurance vie		-	-	-	-
AC530 Provisions pour sinistres Vie		-	-	-	-
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		37 576 744	-	37 576 744	46 878 571
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		-	-	-	-
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)		-	-	-	-
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage		12 261	-	12 261	285 333
AC560 Autres provisions techniques (vie)		-	-	-	-
AC561 Autres Provisions		-	-	-	-
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte		-	-	-	-
<b>AC6 Créances</b>	<b>A.4</b>	<b>74 140 801,20</b>	<b>(23 410 771)</b>	<b>50 730 030</b>	<b>65 581 018</b>
<b>AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>		<b>58 580 330</b>	<b>(22 542 188)</b>	<b>36 038 142</b>	<b>42 977 158</b>
AC611 Primes acquises et non émises	A.4.1	7 776 140	(2 113 019)	5 663 121	6 304 629
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A.4.2	44 057 548	(19 534 617)	24 522 931	29 397 429
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A.4.3	6 746 642	(894 552)	5 852 090	7 275 100
<b>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>A.4.4</b>	<b>11 763 144</b>	<b>-</b>	<b>11 763 144</b>	<b>18 570 344</b>
<b>AC63 Autres créances</b>	<b>A.4.5</b>	<b>3 797 327</b>	<b>(868 583)</b>	<b>2 928 744</b>	<b>4 033 516</b>
AC631 Personnel		203 209	(139 320)	63 889	64 580
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		1 913 790	(9 306)	1 904 484	2 958 691
AC633 Débiteurs divers		1 680 328	(719 957)	960 371	1 010 245
<b>AC64 Créances sur ressources spéciales</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>	<b>A.5</b>	<b>16 098 497</b>	<b>(1 487 391)</b>	<b>14 611 106</b>	<b>13 483 370</b>
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A.5.1	4 843 272	(1 487 391)	3 355 881	2 747 822
AC721 Frais d'acquisition reportés		5 935 075	-	5 935 075	6 188 575
AC722 Autres charges à répartir		597 198	-	597 198	583 757
<b>AC73 Comptes de régularisation actifs</b>	<b>A.5.2</b>	<b>4 722 952</b>	<b>-</b>	<b>4 722 952</b>	<b>3 963 217</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		3 917 748	-	3 917 748	3 302 131
AC732 Estimations de réassurance		-	-	-	-
AC733 Autres comptes de régularisation		805 204	-	805 204	661 086
<b>Total des actifs</b>		<b>410 972 491</b>	<b>(58 296 081)</b>	<b>352 676 410</b>	<b>361 799 161</b>

## Annexe n°2

## Capitaux propres et passifs

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Capitaux Propres</b>			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		15 214 542	15 078 153
CP4 Autres capitaux propres		5 089 300	5 089 300
CP5 Résultat reporté		472 868	(6 435 015)
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>65 776 710</b>	<b>58 732 438</b>
CP6 Résultat de l'exercice		10 247 442	9 301 193
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>CP1</b>	<b>76 024 152</b>	<b>68 033 631</b>
<b>Passifs</b>			
<b>PA1 Autres passifs financiers</b>		-	<b>663</b>
PA11 Emprunts obligataires		-	-
PA12 TCN émis par l'entreprise		-	-
PA13 Autres emprunts		-	663
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers		-	-
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>	<b>P1</b>	<b>8 799 676</b>	<b>4 798 258</b>
PA21 Provisions pour pensions et obligations similaires		-	-
PA22 Provisions pour impôts		-	-
PA23 Autres provisions		8 799 676	4 798 258
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>	<b>P2</b>	<b>207 644 231</b>	<b>221 088 210</b>
PA310 Provision pour primes non acquises	P2.1	31 817 375	32 786 234
PA320 Provision d'assurance vie		-	-
PA330 Provision pour sinistres (vie)		-	63 098
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	P2.2	169 584 337	181 214 334
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		-	-
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		2 076 256	2 867 754
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		895 345	870 990
PA360 Autres provisions techniques (vie)		-	-
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	P2.3	3 270 918	3 285 800
<b>PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte</b>		-	-
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>P3</b>	<b>42 757 607</b>	<b>51 348 457</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>	<b>P4</b>	<b>13 798 423</b>	<b>13 089 653</b>
<b>PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>P4.1</b>	<b>5 991 492</b>	<b>6 612 689</b>
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe		5 991 492	6 612 689
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance		-	-
<b>PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance</b>	<b>P4.2</b>	<b>55 152</b>	<b>55 152</b>
<b>PA63 Autres dettes</b>	<b>P4.3</b>	<b>7 751 779</b>	<b>6 421 812</b>
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		3 600	3 600
PA632 Autres Dettes		471 455	829 993
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P4.3.1	4 475 768	3 410 225
PA634 Crédoeurs divers	P4.3.2	2 800 956	2 177 994
PA635 Concours Bancaires		-	-
<b>PA64 Ressources spéciales</b>		-	-
<b>PA7 Autres passifs</b>	<b>P5</b>	<b>3 652 321</b>	<b>3 440 289</b>
PA71 Comptes de régularisation passif		3 652 321	3 440 289
PA72 Ecart de conversion		-	-
<b>Total des passifs</b>		<b>276 652 258</b>	<b>293 764 867</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>352 676 410</b>	<b>361 799 161</b>

## Annexe n°3

## Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Notes	Exercice clos le 31/12/2016		Exercice clos le 31/12/2015	
	Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRNV1 Primes Acquisées	136 373 609	(32 668 736)	103 704 873	89 259 438
PRNV11 Primes émises et acceptées	135 385 572	(32 588 793)	102 796 779	91 616 186
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	988 037	(79 943)	908 094	(2 356 748)
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	9 497 817		9 497 817	7 260 843
PRNV2 Autres produits techniques	23 042		23 042	47 074
CHNV1 Charges de Sinistres	(72 228 245)	(333 682)	(72 561 927)	(63 757 831)
CHNV11 Montants payés	(83 783 934)	8 968 144	(74 815 790)	(68 898 720)
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	11 555 689	(9 301 826)	2 253 863	5 140 889
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	(23 448)	(273 072)	(296 520)	2 205 817
CHNV3 Participations aux bénéfices et ristournes	(60 423)	763 204	702 781	(867 301)
CHNV4 Frais d'exploitation	(26 215 122)	7 056 123	(19 158 999)	(16 178 792)
CHNV41 Frais d'acquisition	(23 220 607)		(23 220 607)	(22 165 286)
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	(253 500)		(253 500)	272 980
CHNV43 Frais d'administration	(2 741 015)		(2 741 015)	(2 706 737)
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		7 056 123	7 056 123	8 420 251
CHNV5 Autres charges techniques	(11 834 227)		(11 834 227)	(8 495 920)
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	-		-	-
Résultat Technique Non Vie	35 533 003	(25 456 163)	10 076 840	9 473 328

## Annexe n°4

## Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2016		Exercice clos le 31/12/2015	
		Opérations Brutes	Cessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
<b>PRV1 Primes</b>		<b>2 273 252</b>	<b>(96 866)</b>	<b>2 176 386</b>	<b>2 564 403</b>
PRV11 Primes émises et acceptées		2 273 252	(96 866)	2 176 386	2 564 403
<b>PRV2 Produits de placements</b>		<b>57 604</b>	<b>-</b>	<b>57 604</b>	<b>41 120</b>
PRV21 Revenus des placements		57 604	-	57 604	41 120
PRV22 Autres produits des placements		-	-	-	-
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements		-	-	-	-
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements		-	-	-	-
<b>PRV3 Plus values non réalisées sur placements</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PRV4 Autres produits techniques</b>		<b>5 283</b>	<b>-</b>	<b>5 283</b>	<b>6 458</b>
<b>CHV1 Charges de sinistres</b>		<b>(613 181)</b>	<b>7 368</b>	<b>(605 813)</b>	<b>(536 250)</b>
CHV11 Montants payés		(607 875)	7 368	(600 507)	(352 857)
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		(5 306)	-	(5 306)	(183 393)
<b>CHV2 Variation des Provisions Techniques</b>		<b>13 975</b>	<b>-</b>	<b>13 975</b>	<b>(148 799)</b>
CHV21 Provisions d'assurance vie		-	-	-	-
CHV22 Autres provisions techniques		13 975	-	13 975	(148 799)
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte		-	-	-	-
<b>CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes</b>		<b>(114 512)</b>	<b>47 182</b>	<b>(67 330)</b>	<b>(54 307)</b>
<b>CHV4 Frais d'exploitation</b>		<b>(272 391)</b>	<b>-</b>	<b>(272 391)</b>	<b>(296 445)</b>
CHV41 Frais d'acquisition		(240 569)	-	(240 569)	(243 953)
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		-	-	-	-
CHV43 Frais d'Administration		(31 822)	-	(31 822)	(36 705)
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		-	-	-	(15 787)
<b>CHV5 Autres charges techniques</b>		<b>-186 694</b>	<b>-</b>	<b>(186 694)</b>	<b>(102 811)</b>
<b>CHV9 Charges de placements</b>		<b>(11 727)</b>	<b>-</b>	<b>(11 727)</b>	<b>(13 021)</b>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(9 841)	-	(9 841)	(11 594)
CHV92 Correction de valeur sur placements		-	-	-	-
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements		(1 886)	-	(1 886)	(1 427)
<b>Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat Technique Vie</b>		<b>1 151 609</b>	<b>(42 316)</b>	<b>1 109 293</b>	<b>1 460 348</b>

## Annexe n°5

## Etat de résultat

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
<b>Résultat Technique de l'assurance Non Vie</b>		<b>10 076 840</b>	<b>9 473 328</b>
<b>Résultat Technique de l'assurance Vie</b>		<b>1 109 293</b>	<b>1 460 348</b>
<b>PRNT1 Produits des placements Assurance Non Vie</b>		<b>15 952 444</b>	<b>13 688 529</b>
PRNT11 Revenus des placements		15 952 444	13 688 529
PRNT12 Produits des autres placements		-	-
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements		-	-
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		-	-
<b>CHNT1 Charges des placements de l'Assurance Non Vie</b>		<b>(3 247 469)</b>	<b>(4 334 421)</b>
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		(3 247 469)	(4 334 421)
CHNT12 Correction de valeurs sur placements		-	-
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-	-
<b>PRNT3-B Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</b>		<b>(9 497 817)</b>	<b>(7 260 843)</b>
PRNT2 Autres produits non techniques		308 081	435 356
CHNT3 Autres charges non techniques		(642 004)	(860 314)
<b>Résultats provenant des activités ordinaires</b>		<b>14 059 369</b>	<b>12 601 983</b>
CHNT4 Impôts sur le Résultat		(3 811 927)	(3 300 790)
<b>Résultats provenant des activités ordinaires après impôts</b>		<b>10 247 442</b>	<b>9 301 193</b>
PRNT4 Gains extraordinaires		-	-
CHNT5 Pertes extraordinaires		-	-
<b>Résultat Net de l'exercice</b>		<b>10 247 442</b>	<b>9 301 193</b>
PRNT5 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)-Produits		-	-
CHNT6 Effet des modifications comptables (nets d'impôts)-Charges		-	-
<b>Résultat net après modifications comptables</b>		<b>10 247 442</b>	<b>9 301 193</b>

## Annexe n°6

## Tableau des engagements reçus et donnés

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Total Engagements reçus</b>		1 147 682	1 135 929
Engagements hypothécaires reçus sur prêts octroyés		-	-
Aval, caution de garantie sur convention de portage		554 720	554 720
Avals, cautions de garantie sur les agents généraux		592 962	581 209
<b>Total Engagements donnés</b>		-	-
Avals, cautions de garanties octroyés au titre de l'appel d'offre		-	-
Titres et actifs acquis avec engagements de revente		-	-
Autres engagements sur titres, actifs et revenus		-	-
Autres engagements donnés		-	-
<b>Total Valeurs reçues en nantissements des cessionnaires et des rétro-cessionnaires</b>		-	-
<b>Total Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitué</b>		-	-
<b>Total Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>		-	-
<b>Total Autres valeurs détenues pour compte de tiers</b>		-	-

## Annexe n°7

## Etat de flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2016	Exercice clos le 31/12/2015
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>			
Encaissements des primes reçues des assurés		134 318 364	128 148 387
Sommes versées pour paiement des sinistres		(60 559 336)	(63 024 566)
Encaissements des primes reçues (acceptations)		-	-
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)		-	-
Commissions versées sur les acceptations		-	-
Décaissements de primes pour les cessions		(17 934 519)	(16 819 189)
Encaissements des sinistres pour les cessions		1 733 012	1 467 176
Commissions reçues sur les cessions		-	-
Commissions versées aux intermédiaires		(13 303 568)	(12 507 965)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(18 021 037)	(17 807 417)
Variation des dépôts auprès des cédantes		-	-
Variation des espèces reçues des cessionnaires		-	-
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		(162 015 158)	(168 396 050)
Encaissements liés à la cession de placements financiers		147 164 631	146 624 414
Taxes sur les assurances versées au Trésor		(19 846 259)	(18 903 409)
Produit financiers reçus		13 214 814	14 596 925
Impôts sur les bénéfices payés		-	-
Autres mouvements		521	386
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>4 751 465</b>	<b>(6 621 308)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(1 648 198)	(1 985 650)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		57 911	22 000
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation		-	-
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		-	-
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		-	-
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant de l'investissement</b>		<b>(1 590 287)</b>	<b>(1 963 650)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant du Financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	-
Dividendes et autres distributions		(2 273 359)	(64 000)
Encaissements provenant d'emprunts		-	-
Remboursements d'emprunts		-	-
Augmentation/Diminutions des ressources spéciales		-	-
<b>Total des Flux de trésorerie provenant du financement</b>		<b>(2 273 359)</b>	<b>(64 000)</b>
<b>Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités</b>			
		-	-
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>887 819</b>	<b>(8 648 958)</b>
<b>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse-VB début de période</b>		<b>3 955 453</b>	<b>12 604 411</b>
<b>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse-VB fin de période</b>		<b>4 843 272</b>	<b>3 955 453</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### **NORMALISATION COMPTABLE**

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

## II. LES PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES

### 1. PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les primes à annuler ne sont pas décomptés. En effet, conformément à la norme NC27, cette opération doit se faire lors de l'arrêté annuel des comptes. Les primes acquises et non émises et dans le cas où les éléments de base pour l'estimation parviennent tardivement, leurs impacts sur le résultat intermédiaire est neutralisé par prudence.

### 2. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON VIE

Les provisions techniques comprennent :

#### 2.1 Provisions pour primes non acquises :

C'est la portion des primes qui, à la clôture de l'exercice, continue à garantir le risque pour les exercices ultérieurs.

Lors de chaque arrêté comptable, les entreprises d'assurance doivent déclarer et comptabiliser séparément pour chacune des catégories d'assurance les provisions pour primes non acquises relatives aux contrats en cours. Ainsi, dans le cas où la garantie accordée porte sur plusieurs exercices comptables, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours doit être intégrée dans les revenus de la période.

Les provisions pour primes non acquises sont calculées sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est-à-dire la prime du risque majorée des chargements.

A la fin de chaque exercice, cette provision (PPNA) est calculée par le GAT selon la méthode de prorata temporis (méthode inventaire permanent) appliquée à toutes les quittances vivantes à la date de la clôture comptable.

#### 2.2 Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation figurant au niveau du compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes.

#### 2.3 Provisions pour sinistres à payer :

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant qui sera versé postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Les provisions comportent deux types de sinistres restant à payer :

- Les sinistres dont l'évaluation est définitive, connue et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer,
- Les sinistres pour lesquels l'évaluation n'est pas définitive et ayant fait ou non l'objet de règlements partiels

#### **Mode de calcul :**

La provision pour sinistres à payer est, sans préjudice des règles spéciales aux catégories d'assurance automobile et d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, calculée brute de réassurance, par catégorie de risque, exercice par exercice et dossier par dossier.

Le calcul tient compte des considérations suivantes :

- La provision est constituée séparément pour chaque sinistre à concurrence du montant prévisible des charges futures. Lorsqu'à la suite d'un sinistre, une indemnité a été fixée par une décision de justice définitive ou non, les sommes à mettre en provision doivent, dans les limites du maximum de garantie fixé par le contrat, être au moins égales à cette indemnité, diminuées, le cas échéant, des acomptes déjà versés. La provision pour sinistre à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à exercer.
- Cette provision doit tenir compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan. Pour le calcul de cette provision, il est tenu compte de l'expérience du passé en ce qui concerne le nombre et le montant des sinistres déclarés après la clôture du bilan.
- Dans le calcul de la provision, il est tenu compte des frais de gestion des sinistres quelle que soit leur origine. Ces frais doivent être évalués sur la base des frais réels de gestion des sinistres. Et dans tous les cas, le montant inclus dans les provisions pour sinistres à payer au titre des frais de gestion des sinistres ne doit pas être inférieur à 5% du montant des provisions pour sinistres à payer.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance automobile est estimée en procédant à une évaluation distincte :

- Des sinistres corporels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres corporels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.

Les sinistres corporels sont évalués dossier par dossier.

Les sinistres matériels sont évalués en utilisant concurremment les trois méthodes suivantes :

- Evaluation dossier par dossier,
- Evaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs,
- Evaluation basée sur les cadences de règlements observés dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs.

L'évaluation la plus élevée étant seule retenue.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles se compose des éléments suivants :

- Une provision pour sinistres graves : Elle représente la valeur estimative des dépenses à prévoir pour le service des rentes et des appareils de prothèse lorsque le capital constitutif n'a pas été inscrit à la provision mathématique des rentes.
- Une provision pour indemnité journalière et frais : Elle représente la valeur estimative des dépenses restant à effectuer à titre d'indemnités journalières et à titre de frais, notamment des frais médicaux, des frais pharmaceutiques, des frais d'hospitalisation, des frais judiciaires, des frais de déplacements etc...

La provision pour sinistres graves et la provision pour indemnité journalière et frais sont calculées exercice par exercice et dossier par dossier.

### **Méthodologie GAT :**

Pour l'estimation de la provision pour sinistres à payer (PSAP), le GAT procède à l'inventaire physique des dossiers de sinistres.

Pour les sinistres automobiles matériels, les résultats de l'inventaire seront confrontés à l'estimation des PSAP fournis par les méthodes de cadence de règlements et des coûts moyens et c'est l'estimation la plus élevée qui sera retenue.

Pour l'ouverture de ses dossiers sinistres, le GAT adopte, la méthodologie suivante :

### **En assurance Automobile :**

L'évaluation des coûts d'ouverture des dossiers sinistres automobile corporels et matériels dépend de plusieurs facteurs :

- l'existence de tiers ;
- l'existence d'un cas de rejet ou non ;
- les garanties du contrat ;
- la responsabilité de notre assuré ;
- la nature des pièces justificatives fournies ;
- les circonstances de l'accident ainsi que des dégâts matériels et corporels causés.

### **En Risques divers :**

Au cas par cas, en fonction de la déclaration ; la compagnie rentre en contact avec l'assuré pour savoir si une expertise est à envoyer ou pas.

Au vu du rapport préliminaire de l'expert, le dossier est ouvert avec l'évaluation stipulée.

Si le sinistre est un vol, l'ouverture est faite sur la base de la déclaration du client. Un expert est envoyé pour constater l'infraction.

**Les sinistres grêles :** sont provisoirement évalués au capital assuré, le montant définitif est ajusté par l'établissement du PV de constatation 2 à 3 jours du sinistre (représentant du GAT, l'expert et l'agriculteur).

**Mortalité du bétail :** ouverture valeur de la bête – la franchise, si avortement ou perte de produit. L'évaluation sera faite en % de la valeur de la mère (10 à 15%).

Individuel accident : ouverture à 100DT .Dès que l'information est disponible pour le sinistre, il est ouvert au capital assuré.

### **En Risques d'entreprise :**

L'ouverture du dossier se fait au cas par cas sur la base des informations communiquées à la compagnie ou sur la base d'un rapport d'expertise.

## **2.4 Provision pour chargement de gestion sur les SAP constitués :**

En ce qui concerne le chargement de gestion : le GAT confronte le taux de chargement effectif par rapport au minimum réglementaire fixé à 5% par l'arrêté ministériel du 27 février 2001 et adopte le

taux supérieur pour l'appliquer à la somme des sinistres à payer retenues et des tardifs constatés par branche d'activité.

Les taux de chargements sont issus des états analytique de répartition des charges (par nature / par destination).

## **2.5 Provision pour sinistres tardifs et dérivés des sinistres (IBNR & IBNER) :**

**Définition (Réf : NCT 29) :**

Les sinistres tardifs sont les sinistres survenus antérieurement à la date de clôture mais dont la survenance n'a pas été portée, à la date d'inventaire, à la connaissance de la compagnie.

**Mode de calcul :**

Les tardifs sont calculés sur une base historique ou à travers des méthodes statistiques reconnues à l'échelle internationale.

En ce qui concerne le code des assurances, il a classé les tardifs parmi les sinistres à payer sans évoquer une méthode de calcul bien précise.

**Méthodologie GAT :**

Le GAT calcule ses tardifs à travers un logiciel spécialisé qui permet de projeter les tardifs à partir des règlements effectivement réalisés et ce sur une durée bien définie.

**Description de l'appliquatif utilisé :**

SolvaRisk IBNR est une application de modélisation, d'évaluation et d'audit des sinistres déclarés tardifs IBNR (Incurred But Not Reported). Le logiciel intègre un validateur d'état des données IBNR composant le portefeuille pris en charge. Elle intègre aussi un puissant calculateur configurable à travers une interface de paramétrage à la volée opérant en temps réel permettant de simuler dynamiquement différents scénarii.

Les tardifs seront chargés par branche suivant les taux de chargements adoptés et ce au même titre que les sinistres à payer.

**2.6 Provisions pour PB et ristournes non vie :****Définition :**

Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéficiaires et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités.

Cette provision fera l'objet d'utilisation au cours de/ou des exercices ultérieurs.

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel de primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

**Mode de calcul :**

Le montant de la provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes est déterminé eu égard aux obligations réglementaires et/ou contractuelles ou alors résulte d'une décision de gestion prise par la compagnie.

**Méthodologie de calcul GAT :**

Pour la partie provisions pour participations bénéficiaires, le GAT utilise une méthode statistique basée sur les règlements effectifs moyens des 3 dernières années et par branche. Idem pour les ristournes.

**3. Autres provisions techniques :****3.1.1 Prévision des recours à encaisser :****Définition :**

Il s'agit du produit à attendre des actions exercées par une entreprise d'assurance en vue d'obtenir, par le responsable d'un préjudice, le remboursement d'une indemnité ou partie d'indemnité de sinistres versées au titre d'un sinistre.

**Mode de calcul :**

Le code des assurances à travers l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 est resté muet quant au mode de calcul de cette provision.

**Méthodologie GAT :**

Le GAT utilise, pour la branche automobile, l'inventaire des dossiers pour le montant du recours à encaisser.

Pour les autres branches, le GAT utilise une méthode statistique qui consiste en une moyenne basée sur les recours effectivement encaissés durant les 3 dernières années par branche multiplié par le pourcentage du chiffre d'affaires.

**3.1.2 Provisions mathématique des rentes :****Définition :**

Il s'agit de la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

**Mode de calcul :**

Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice et doivent être calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues.

Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

**Méthodologie GAT :**

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée par application de l'arrêté du 29 avril 1995 du barème de conversion de rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ou à leur ayant droit.

Ce barème est fixé en fonction de l'âge des crédentaires. L'âge du crédentaire est calculé en prenant la différence entre le millésime de la date de rachat et celui de la date de naissance.

Lorsqu'il y a plusieurs ayants droit, la rente collective qui leur a été attribuée est, pour le calcul, divisée en plusieurs parties égales sur chaque tête et le capital de rachat résulte de la somme des capitaux calculés séparément comme si chaque fraction de rente était individuelle.

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée tête par tête en multipliant les coefficients par âge fixés dans l'arrêté du 29 avril 1995 au montant de rente annuel.

La valeur de rachat proposé par le GAT oscille entre 60 % et 80 % du capital constitutif calculé avec la table 1 Fr de rente.

**3.1.3 Provision pour risques en cours****Définition :**

La provision pour risques en cours est définie comme étant le montant à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer et est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais (y compris les frais d'administration) liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

**Mode de calcul :**

Pour évaluer les provisions pour risques en cours l'entreprise calcule, par branche d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, elle rapporte ce total au montant de primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises, si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

**Méthodologie GAT :**

Il s'agit d'une provision constituée pour faire face à un déséquilibre tarifaire en complément des PNA.

Le GAT calcule les provisions pour risques en cours par branche d'assurance (en regroupant les garanties constitutif de la catégorie)

Les catégories d'assurances utilisées sont ceux prévu par l'arrêté du ministre des finances du 2 janvier 1993 fixant la liste des catégories d'assurances tel que prévu à l'art 49 du code des assurances.

**3.1.4 Provision pour égalisation :****Définition :**

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

**Mode de calcul :**

Les provisions d'égalisation comprennent les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

**Méthodologie GAT :**

Cette provision est égale à la somme de la réserve de stabilité et de 5% des primes relatives à la garantie groupe décès.

**3.1.5 Provision pour équilibrage :****Définition :**

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

**Mode de calcul :**

La provision d'équilibrage est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevée des primes ou cotisations d'assurance nette au cours des cinq exercices précédents.

**Méthodologie GAT :**

Après le calcul des résultats techniques par branche, une provision d'équilibrage est systématiquement constituée pour tout excédent technique sur les assurances cautions et grêle et ce par un prélèvement de 75% du montant de cet excédent.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dans le cas où la réserve constituée devient supérieure ou égale à 150% du montant annuel des primes nettes au cours des 5 derniers exercices.

### **3.1.6 Provisions techniques à la charge des réassureurs :**

Les provisions techniques correspondant aux opérations de réassurance acceptées sont les suivantes:

- Provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ;
- Provision pour primes non acquises : fraction de primes qui correspond à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie ;
- Provision pour risques en cours : provisions constituées en sus de la provision pour primes non acquises pour couvrir les risques à assumer par l'entreprise de réassurance après la clôture de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux garanties en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes restant à émettre nettes de primes restant à annuler, relatives auxdites garanties, jusqu'à la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par le réassureur ou, à défaut jusqu'au terme du contrat.

### **3.1.7 Provisions pour dépréciation des créances :**

A la date de la clôture, le GAT applique la méthode suivante pour le provisionnement des arriérés:

- 0% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2013
- 20% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2012 ;
- 50% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2011 ;
- 100% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2010 et antérieurs.

## **4. PLACEMENTS**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC26.

Les placements englobent les titres de participation, les emprunts obligataires et les bons de trésor négociables en bourse, les dépôts en espèces auprès des cédantes en représentation des engagements techniques, les cautionnements et les prêts au personnel à plus d'un an.

La méthode utilisée pour l'évaluation des placements est celle du coût moyen pondéré (CMP).

Les dépréciations financières constatées sur chaque catégorie de titres cotés de même nature entre le coût d'acquisition et le cours boursier moyen du mois de décembre 2014 font l'objet d'une provision.

Les actions non cotées font l'objet d'une provision de dépréciation financière pour les titres dont la valeur comptable nette est inférieure à la valeur mathématique.

#### **LA CONSTATATION DES CHARGES PAR DESTINATION :**

En application de la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance exigeant le passage de la comptabilité par nature à la comptabilité par destination, nous avons procédé à l'opération de déversement après avoir comptabilisé toutes les charges de l'exercice par nature.

Il est à préciser que les destinations telles que définies par le nouveau système comptable des entreprises d'assurance sont :

- Les frais de gestion sinistres
- les frais d'acquisition des contrats
- Les frais d'administration
- Les frais de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature (frais de personnel, commissions des agents généraux, amortissements, frais généraux, impôts et taxes) ont été déversées dans des comptes de charges par destination selon les critères suivants :

Il est à noter, par ailleurs, que les provisions comptabilisées au titre des dépréciations des comptes agents et des comptes de la réassurance ont été affectées aux autres charges techniques conformément au paragraphe 5 de la norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

<b>Charge par nature</b>	<b>Clés de répartition</b>
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Amortissement	Superficie, parc informatique
Frais de siège	Superficie occupée par destination
Frais généraux	Masse salariale, nombre de dossiers en archive
Contentieux Primes	Valeur des primes en contentieux

### **III. Les notes aux états financiers :**

Les présentes notes aux états financiers arrêtées au 31 Décembre 2016 ont pour objectif de présenter les bases retenues pour l'établissement de ces états financiers et les choix particuliers des principes comptables adoptés par GAT ASSURANCES et d'analyser les montants figurant dans le corps du bilan et des états de résultats.

Les états financiers présentés au 31 Décembre 2016 sont établis selon les règles prévues par la norme comptable générale NC n° 01, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

Les principes et méthodes comptables pertinents appliqués pour l'évaluation et la présentation des éléments des états financiers sont les suivants :

#### **1- LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Le bilan clos au 31 Décembre 2016 totalise 352 676 410 dinars contre 361 799 161 dinars au 31 Décembre 2015 accusant ainsi une baisse de 3%.

Les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent jusqu'au 31 Décembre 2016 à 138 300 332 dinars contre 134 289 795 dinars jusqu'au 31 Décembre 2015, accusant ainsi une augmentation de 3 %.

La situation au 31 Décembre 2016 dégage un bénéfice net d'impôt de 10 247 442 dinars contre un bénéfice de 9 301 193 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Les placements de GAT ASSURANCES totalisent 31 Décembre 2016 un montant net de 235 798 873 dinars contre 221 231 881 dinars au 31 Décembre 2015, soit une augmentation de 14 566 992 dinars.

Les provisions techniques nettes de recours ont enregistré une diminution de 13 443 979 dinars en passant de 221 088 210 dinars au 31 Décembre 2015 à 207 644 231 au 31 Décembre 2016.

## 1- LES NOTES COMPLEMENTAIRES

### F.1 - NOTES SUR LE BILAN

#### F.1.1 - L'ACTIF

#### Note A1 : ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les actifs corporels et incorporels totalisent au 31 Décembre 2016 une valeur comptable nette de 6 941 846 dinars contre 7 272 673 au 31 Décembre 2015, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Amorts et Prov	Valeur Comptable Nette
<b>Actifs incorporels</b>	<b>7 153 359</b>	<b>(5 757 170)</b>	<b>1 396 189</b>	<b>6 421 824</b>	<b>(5 139 694)</b>	<b>1 282 130</b>
Investissements de recherche & développement	1 279 162	(1 279 162)	-	1 279 163	(1 279 163)	-
Ressources Externes Intégration	1 691 608		1 691 608	1 121 997		1 121 997
Fonds commercial	35 000	(21 518)	13 482	35 000	(14 575)	20 425
Logiciels	4 147 589	(4 456 490)	(308 901)	3 985 664	(3 845 956)	139 708
<b>Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>15 509 855</b>	<b>(9 964 198)</b>	<b>5 545 657</b>	<b>15 016 939</b>	<b>(9 026 396)</b>	<b>5 990 543</b>
Installations techniques et machines	13 373 701	(8 306 719)	5 066 983	12 918 744	(7 475 565)	5 443 179
Autres installations, outillages et mobiliers	2 123 581	(1 657 479)	466 102	2 085 622	(1 550 831)	534 791
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	12 573	-	12 573	12 573	-	12 573
<b>Total</b>	<b>22 663 214</b>	<b>(15 721 368)</b>	<b>6 941 846</b>	<b>21 438 763</b>	<b>(14 166 090)</b>	<b>7 272 673</b>

#### Note A2 : PLACEMENTS

Les placements totalisent au 31 Décembre 2016 une valeur comptable nette de 235 798 873 dinars contre 221 231 881 au 31 Décembre 2015, le détail de ce poste se présente comme suit:

Désignation	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Terrains, constructions et parts de sociétés immobilières	36 922 205	(14 473 856)	22 448 349	35 651 956	(14 036 097)	21 615 859
Bon de trésors et obligations	84 453 143	-	84 453 143	74 720 853	-	74 720 853
Actions et autres titres à revenu variables	77 101 701	(3 202 695)	73 899 006	47 755 973	(4 085 113)	43 670 860
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	-	-	-	20 163 774	(44 786)	20 118 988
PLacements monétaires et autres liquidités	54 575 058	-	54 575 058	60 589 358	-	60 589 358
Dépôts auprès des entreprises cédantes	423 317	-	423 317	515 963	-	515 963
<b>Total</b>	<b>253 475 424</b>	<b>(17 676 551)</b>	<b>235 798 873</b>	<b>239 397 878</b>	<b>(18 165 997)</b>	<b>221 231 881</b>

#### Note A3 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste figure au bilan arrêté au 31/12/2016 pour un montant de 44 594 555 dinars contre 54 230 219 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Part des réassureurs dans les PPNA	7 005 550	7 066 316
Part des réassureurs dans les provisions pour SAP	37 576 744	46 878 570
Part des réassureurs dans les réserves de stabilité	12 261	285 333
<b>Total</b>	<b>44 594 555</b>	<b>54 230 219</b>

#### Note A4 : CREANCES

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2016 une valeur comptable nette de 50 730 030 dinars contre 65 581 018 au 31 Décembre 2015, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Primes acquises et non émises	7 776 140	(2 113 019)	5 663 121	8 127 949	(1 823 320)	6 304 629
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	44 057 548	(19 534 617)	24 522 931	45 602 400	(16 204 971)	29 397 429
Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	6 746 642	(894 552)	5 852 090	8 207 788	(932 688)	7 275 100
Créances nées d'opérations de réassurance	11 763 144	-	11 763 144	18 570 344	-	18 570 344
Personnel	203 209	(139 320)	63 889	203 900	(139 320)	64 580
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 913 790	(9 306)	1 904 484	2 967 997	(9 306)	2 958 691
Débiteurs divers	1 680 328	(719 957)	960 371	1 725 100	(714 855)	1 010 245
Créances sur ressources spéciales	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>74 140 801</b>	<b>(23 410 771)</b>	<b>50 730 030</b>	<b>85 405 478</b>	<b>(19 824 460)</b>	<b>65 581 018</b>

#### A 4.1 – PRIMES ACQUISES ET NON EMISES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2016 un solde net de 5 663 121 dinars contre 6 304 629 au 31 Décembre 2015. Les primes à annuler viennent en déduction des primes acquises et non émises et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
PANE Brute	7 776 140	8 127 949
Primes à annuler	(2 113 019)	(1 823 320)
<b>Total</b>	<b>5 663 121</b>	<b>6 304 629</b>

Le détail des primes acquises et non émises par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2016	31/12/2015
Automobile	176 881	217 567
Incendie	452 863	513 645
Transport	831 380	969 490
Risques Divers	69 884	74 439
Risques spéciaux	144 696	111 967
Responsabilité Civile	382 683	447 354
Groupe	5 646 298	5 758 797
Assistance au voyage	71 455	34 690
<b>Total</b>	<b>7 776 140</b>	<b>8 127 949</b>

Le détail des primes à annuler par branche se présente comme suit :

Branches	31/12/2016	31/12/2015
Automobile	1 098 112	939 384
Incendie	247 907	320 838
Transport	176 087	61 503
Risques Divers	107 606	68 130
Risques spéciaux	107 055	117 011
Responsabilité Civile	56 666	34 488
Groupe	319 586	281 967
<b>Total</b>	<b>2 113 019</b>	<b>1 823 320</b>

#### A 4.2 – AUTRES CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCES DIRECTES :

Ce poste présente au 31 Décembre 2016 un solde net de 24 522 931 dinars contre 29 397 429 au 31 Décembre 2015. Il englobe les primes à recevoir, les autres créances sur les agents et succursales et les comptes courants co-assureurs.

Les provisions constituées au titre des primes à recevoir et des créances sur les agents et succursales totalisent à fin 2016 une valeur de 19 534 617 dinars contre 16 204 971 dinars en 2015 détaillées comme suit :

Désignation	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
	Provision	Provision
Provisions sur les primes à recevoir	8 448 649	6 446 149
Provisions sur les primes en contentieux	5 734 269	4 728 076
Provisions sur les créances des intermédiaires	4 681 580	4 454 200
Provisions sur les C/C Co-assureurs	670 119	576 545
<b>Total</b>	<b>19 534 617</b>	<b>16 204 971</b>

#### A 4.3 – CREANCES INDEMNISEES SUBROGEEES A L'ENTREPRISE D'ASSURANCE:

Ce poste présente au 31 Décembre 2016 un solde net de 5 852 090 dinars contre 7 275 100 au 31 Décembre 2015. Il regroupe les règlements pour compte et les récupérations auprès des compagnies adverses et se détaille comme suit:

Désignation	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
C/C des compagnies Actif	6 746 642	(894 552)	5 852 090	8 207 788	(932 688)	7 275 100
<b>Total</b>	<b>6 746 642</b>	<b>(894 552)</b>	<b>5 852 090</b>	<b>8 207 788</b>	<b>(932 688)</b>	<b>7 275 100</b>

#### A 4.4 – CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE

Ce poste présente au 31 Décembre 2016 un solde net de 11 763 144 dinars contre 18 570 344 au 31 Décembre 2015 et se détaille comme suit:

Désignation	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
C/C Réassureurs	11 319 150		11 319 150	18 126 350		18 126 350
C/C Cessionnaires STAR	443 994		443 994	443 994		443 994

<b>Total</b>	<b>11 763 144</b>	<b>11 763 144</b>	<b>18 570 344</b>	<b>-</b>	<b>18 570 344</b>
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	----------	-------------------

#### A 4.5 – AUTRES CREANCES

Ce poste présente au 31 Décembre 2016 un solde net de 2 928 744 dinars contre 4 033 516 au 31 Décembre 2015 et se détaille comme suit:

<i>Désignation</i>	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Personnel	203 209	(139 320)	63 889	203 900	(139 320)	64 580
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 913 790	(9 306)	1 904 484	2 967 996	(9 305)	2 958 691
Débiteurs divers	1 680 328	(719 957)	960 371	1 725 100	(714 855)	1 010 245
<b>Total</b>	<b>3 797 326</b>	<b>(868 582)</b>	<b>2 928 744</b>	<b>4 896 996</b>	<b>(863 480)</b>	<b>4 033 516</b>

#### Note A5 : AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2016 une valeur comptable nette de 14 611 106 dinars contre 13 483 370 au 31 Décembre 2015 et se détaille comme suit :

<i>Désignation</i>	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	4 843 272	(1 487 391)	3 355 881	3 955 454	(1 207 632)	2 747 822
Frais d'acquisition reportés	5 935 075	-	5 935 075	6 188 575	-	6 188 575
Autres charges à répartir	597 198	-	597 198	583 757	-	583 757
Estimations de réassurance	-	-	-	-	-	-
Intérêts et loyers acquis non échus	3 917 748	-	3 917 748	3 302 131	-	3 302 131
Autres comptes de régularisation	805 204	-	805 204	661 086	-	661 086
<b>Total</b>	<b>16 098 497</b>	<b>(1 487 391)</b>	<b>14 611 106</b>	<b>14 691 002</b>	<b>(1 207 632)</b>	<b>13 483 370</b>

#### A 5.1 – AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE :

Ce poste présente au 31 Décembre 2016 un solde net de 3 355 881 dinars contre 2 747 822 au 31 Décembre 2015 et se détaille comme suit:

Désignation	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015		
	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette	Valeurs Brutes	Provision	Valeur Comptable Nette
Caisse	951		951	1 502		1 502
Banques et chèques postaux	4 842 321	(1 487 391)	3 354 930	3 953 952	(1 207 632)	2 746 320
<i>Banques, CCP et TGT</i>	3 194 068	(1 487 391)	1 706 677	2 028 896	(1 207 632)	821 265
<i>Assuré-Effet à recevoir</i>	721 138		721 138	842 471		842 471
<i>Compte courant chez les compagnies</i>	10 035		10 035	(2 753)		(2 753)
<i>Saisie arrêt</i>	1 475 206		1 475 206	1 760 018		1 760 018
<i>Valeur à l'encaissement</i>	(698 243)		(698 243)	(817 289)		(817 289)
<i>Valeurs impayés</i>	140 117		140 117	142 609		142 609
<i>Virement &amp; Compte transitoire</i>	-		-	-		-
<b>Total</b>	<b>4 843 272</b>	<b>(1 487 391)</b>	<b>3 355 881</b>	<b>3 955 454</b>	<b>(1 207 632)</b>	<b>2 747 822</b>

## A 5.2 – Comptes de Régularisations Actifs

Ce poste présente au 31 Décembre 2016 un solde net de 4 722 952 dinars contre 3 963 217 dinars au 31 Décembre 2015 et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et loyers courus et non Echus	3 917 748	3 302 131
Autres Comptes de Régularisation	805 204	661 086
<b>Total</b>	<b>4 722 952</b>	<b>3 963 217</b>

## F.1.2 - LES CAPITAUX PROPRES

### Note CP1 : CAPITAUX PROPRES ET RESERVES

Le capital social s'élève à 45 000 000 dinars constitués de 4 500 000 actions de nominal 10 dinars chacune entièrement libérée. Les capitaux propres et réserves totalisent au 31 décembre 2016 un montant de 76 024 152 dinars contre 68 033 631 dinars au 31 décembre 2015 enregistrant une variation de 7 990 521 dinars.

Les variations des capitaux propres entre 31 Décembre 2015 et 31 Décembre 2016 se détaillent comme suit :

Désignation	Total au 31/12/2015	Mouvements de la période	Affectation du résultat	Total au 31/12/2016
Capital social	45 000 000			45 000 000
Réserves Facultatives	1 371 533			1 371 533
Réserve légale	727 904		143 309	871 213
Réserves de Garantie	37 685			37 685
Réserves spéciales de réévaluation légales	345			345
Réserves spéciales de réévaluation libres	5 088 955			5 088 955
Primes d'émission	12 800 000			12 800 000
Résultat reportés	-3 251 373		6 907 884	3 656 511
Modifications comptables affectant le résultat	-3 183 642			-3 183 642
Fonds social	141 030	-6 920		134 110
Dividendes			2 250 000	
<b>Capitaux propres avant résultat</b>	<b>58 732 438</b>	<b>-6 920</b>	<b>9 301 193</b>	<b>65 776 710</b>
Résultat de l'exercice	<b>9 301 193</b>	<b>10 247 442</b>	<b>-9 301 193</b>	<b>10 247 442</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>68 033 631</b>	<b>10 240 522</b>	<b>0</b>	<b>76 024 152</b>

## F.1.3 - LES PASSIFS

**Note P1 : PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES :**

Une provision pour risques et charges de 8 799 676 dinars a été constituée au titre des provisions pour congés payés et provision pour pensions et obligations similaires.

Le montant de cette provision totalisait un montant de 4 798 258 dinars à la clôture de l'exercice 2015.

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour congé payé	891 932	890 514
Autres Provision pour risques	7 907 744	3 907 744
<b>Total</b>	<b>8 799 676</b>	<b>4 798 258</b>

**Note P2 : PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES**

Les provisions pour risques et charges constituées au 31 Décembre 2016 totalisent 207 644 231 dinars contre 221 088 210 au 31 Décembre 2015 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour primes non acquises Non Vie	31 817 375	32 786 234
Provisions pour sinistres Non Vie	169 584 337	181 214 334
Provisions pour participation aux bénéficiaires et Ristournes Non Vie	2 076 256	2 867 754
Provisions pour égalisation et équilibrage	895 345	870 990
Provisions pour sinistres Vie	-	63 098
Autres provisions techniques Non Vie	3 270 918	3 285 800
<b>Total</b>	<b>207 644 231</b>	<b>221 088 210</b>

**P 2-1 PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES :**

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2016 un total de 31 817 375 dinars contre 32 786 234 au 31 Décembre 2015 et se détaille par branche comme suit:

Branches	31/12/2016	31/12/2015
Automobile	21 520 627	21 815 525
Incendie	2 640 454	2 620 588
Transport	1 064 805	770 619
Risques Divers	795 614	828 831
Risques spéciaux	4 363 282	3 819 981
Responsabilité Civile	376 849	453 500
Groupe	144 923	73 923
Assurance voyage	183 473	302 802
Acceptations	727 348	2 100 468
<b>Total</b>	<b>31 817 375</b>	<b>32 786 234</b>

**P 2-2 PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER NON VIE :**

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2016 un total de 169 584 337 dinars contre 181 214 334 au 31 Décembre 2015 et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Provision pour SAP	143 548 099	152 960 140
Provisions pour sinistres tardifs	18 861 844	20 097 844

Prévisions de recours à encaisser	(5 266 767)	(5 304 131)
Provisions pour chargement de gestion	12 441 161	13 460 481
<b>Total</b>	<b>169 584 337</b>	<b>181 214 334</b>

### P 2-3 AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE :

Ce poste représente les provisions mathématiques rentes qui sont en liquidation et qui ont atteint au 31 décembre 2016 une valeur de 3 270 918 dinars contre 3 285 800 dinars au 31 décembre 2015.

### Note P<sub>3</sub> : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2016 un total de 42 757 607 dinars contre 51 348 457 au 31 Décembre 2015.

### Note P<sub>4</sub> : AUTRES DETTES

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2016 un total de 13 798 423 dinars contre 13 089 653 au 31 Décembre 2015 et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 991 492	6 612 689
Dettes nées d'opérations de réassurance	55 152	55 152
Dépôts et cautionnements reçus	3 600	3 600
Autres Dettes	471 455	829 993
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 475 768	3 410 225
Créditeurs divers	2 800 956	2 177 994
<b>Total</b>	<b>13 798 423</b>	<b>13 089 653</b>

### P 4-1 Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2015 un total de 6 612 689 dinars contre 5 991 492 dinars au 31 Décembre 2016 et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Dettes en C/C envers les agents et les succursales	4 352 627	5 006 931
Provisions sur primes	1 158 998	1 158 998
Dettes envers les co-assureurs et autres compagnies	479 867	446 760
<b>Total</b>	<b>5 991 492</b>	<b>6 612 689</b>

### P 4-2 Dettes nées d'opérations de réassurances

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2016 un total de 55 152 dinars contre 55 152 au 31 Décembre 2015 et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Compte de cédantes et rétrocedant	55 152	55 152
<b>Total</b>	<b>55 152</b>	<b>55 152</b>

### P 4-3 Autres Dettes

#### P 4-3-1 Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2016 un total de 4 475 768 dinars contre 3 410 225 au 31 Décembre 2015 et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Etat, impôts et taxes retenues à la source	262 766	380 870
Etat - impôts et autres taxes	2 916 349	1 678 553
taxes d'assurances	178	192
Organismes de sécurité sociale	1 296 475	1 350 610
<b>Total</b>	<b>4 475 768</b>	<b>3 410 225</b>

#### P 4-3-2 Crédeurs Divers

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2016 un total de 2 800 956 dinars contre 2 177 994 au 31 Décembre 2015 et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Fournisseurs, prestations de services	1 594 289	1 088 256
Actionnaires, Dividendes à payer	192 679	192 546
Créditeurs divers, autres dettes	1 013 988	897 192
<b>Total</b>	<b>2 800 956</b>	<b>2 177 994</b>

#### Note P5 : AUTRES PASSIFS

Ce poste présente au 31 Décembre 2016 un total de 3 652 321 dinars contre 3 440 289 au 31 Décembre 2015 et se détaille comme suit:

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Charges à payer	1 837 659	1 872 197
Produits constatés d'avance	225 831	423 864
Régul commissions sur PANE	758 169	611 191
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	826 602	523 629
Produits perçu d'avance	4 062	9 408
<b>Total</b>	<b>3 652 321</b>	<b>3 440 289</b>

## F.2 - INFORMATIONS DIVERSES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### F.2.1 - Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe n°11.

### F.2.2 - Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe n°12 et n°13.

### F.2.3 - Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode d'allocation des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NCT n°26.

### F.2.4 - Ventilation des charges de personnel

Eléments	31/12/2016	Structure	31/12/2015	Structure	Evolution
----------	------------	-----------	------------	-----------	-----------

<b>Effectif (hors commerciaux)</b>	<b>219</b>	<b>100.0%</b>	<b>218</b>	<b>100.0%</b>	<b>0.5%</b>
<b>Répartition par collège</b>					
Cadre	183	83.6%	176	80.7%	3.8%
Agent de maîtrise	26	11.9%	32	14.7%	-23.1%
Agent d'exécution	10	4.6%	10	4.6%	0.0%
<b>Taux d'encadrement</b>	<b>83.6%</b>		<b>80.7%</b>		<b>2.9%</b>
<b>Parité</b>					
Hommes	118	53.9%	119	54.6%	-0.8%
Femmes	101	46.1%	99	45.4%	2.0%
<b>Age moyen</b>	<b>39</b>		<b>39</b>		
<b>Ancienneté moyenne</b>	<b>11</b>		<b>11</b>		
<b>Répartition par type de contrat</b>					
CDD+SIVP	16	7.3%	10	4.6%	37.5%
CDI	203	92.7%	208	95.4%	-2.5%
Départs	12	4.6%	13	6.0%	-8.3%
Recrutements	13	6.4%	12	5.5%	7.7%
<b>Turnover</b>	<b>5.7%</b>		<b>5.7%</b>		<b>0.0%</b>

Eléments	31/12/2016	Structure	31/12/2015	Structure	Evolution
Salaires	9 190 873	79.0%	8 914 199	79.0%	3 %
Charges sociales	2 042 561	17.6%	2 003 096	17.8%	2.0%
Autres charges	394 076	3.4%	365 776	3.2%	7.2%
<b>Frais du personnel</b>	<b>11 627 510</b>	<b>100%</b>	<b>11 283 071</b>	<b>100%</b>	<b>3 %</b>

#### F.2.5 - Charges de commissions

Le montant des commissions servies aux Intermédiaires, s'élevant à 13 303 567 dinars en Exercice clos le 31/12/2016 contre 12 507 965 dinars en Exercice clos le 31/12/2015.

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
commissions servies aux Intermédiaires	13 303 567	12 507 965
<b>Total</b>	<b>13 303 567</b>	<b>12 507 965</b>

#### F.2.6 - Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

#### F.3 - NOTE SUR LE TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

Le montant des engagements reçus représente les traites en contrepartie des conventions de portage qui s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 0 dinars contre 3 934 289 dinars jusqu'au 31 Décembre 2015, et le montant des cautions de garanties sur les agents généraux qui s'élève à 1 147 682 dinars jusqu'au 31 Décembre 2015 contre 1 212 179 dinars jusqu'au 31 Décembre 2015.

#### F.4 - NOTES AUX TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées au niveau des rubriques correspondantes systématiquement dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

#### **F.4.1 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION**

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2016 à 4 751 465 dinars contre 6 621 308 dinars jusqu'au 31 Décembre 2015.

#### **F.4.2 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT**

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2016 à - 1 590 287 dinars contre 1 963 650 dinars jusqu'au 31 Décembre 2015.

#### **F.4.3 - FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT**

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2016 à 2 273 359 dinars contre 64 000 dinars jusqu'au 31 Décembre 2015.

#### **F.4 - NOTE SUR LES PARTIES LIEES**

- GAT ASSURANCES loue auprès sa filiale GAT IMMOBILIER un local destiné aux archives. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2016 est r de 86.533 Dinars ;
- GAT PROMOTION IMMOBILIERE a souscrit un contrat d'assurance RC Décennale avec date d'effet du 06/02/2016 au 06/02/2026 auprès de GAT ASSURANCES. Le montant total de la prime d'assurance s'élève à 155.759 dinars ;
- GAT IMMOBILIER a refacturé à GAT ASSURANCES un montant de 25.176 dinars relatif à sa quote-part dans les charges du personnel travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (suivi des chantiers) ;
- GAT ASSURANCES a reçu des dividendes de sa filiale GAT VIE pour un montant Brut de 483.826 dinars ;
- GAT ASSURANCES a reçu des dividendes de sa filiale GAT IMMOBILIER pour un montant Brut de 27.775 dinars ;
- GAT ASSURANCES a servi des dividendes à GAT Vie pour un montant Brut de 32.648 dinars ;
- GAT ASSURANCES a servi des dividendes à GAT INVESTISSEMENT pour un montant Brut de 82.868 dinars ;
- GAT ASSURANCES a refacturé à GAT VIE sa quote-part des commissions servies par GAT ASSURANCES pour un montant de 102.850 dinars ;
- GAT ASSURANCES a refacturé à GAT VIE les frais de publications légales réglées par GAT Assurances pour un montant de 8.580 dinars ;
- GAT INVESTISSEMENT a conclu avec GAT ASSURANCES une convention de prestations de gestion d'actifs et relatifs aux frais d'utilisation du logiciel de gestion d'actif (TSI). La charge ainsi facturée au titre de l'exercice 2016 s'élève en TTC à 14.742 dinars ;
- GAT Promotion Immobilière a souscrit un contrat d'assurance tous risques chantiers avec date d'effet du 28/10/2015 au 27/07/2019 auprès de GAT ASSURANCES. Le montant de la prime émise en 2016 s'élève à 1.992 dinars ;
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2016 s'élève à 349.480 dinars ;
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance pour le compte de son personnel au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour 170.762 dinars ;
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales GAT VIE et GAT IMMOBILIER au titre du contrat d'assurance groupe respectivement pour 21.468 dinars et 15.219 dinars ;

- GAT ASSURANCES a facturé à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT respectivement 680.669 dinars et 15.752 dinars représentant leurs quotes-parts dans les charges communes de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2016 ;
- GAT ASSURANCES a refacturé à ses filiales GAT IMMOBILIER et GAT VIE le montant des frais téléphoniques supportés à leur place. Ce montant s'élève pour l'exercice 2016 à 1.980 dinars pour GAT Immobilier et 2.930 dinars pour GAT VIE ;
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2016 est respectivement de 47.230 dinars et de 13.808 dinars ;
- GAT ASSURANCES loue des locaux auprès sa filiale GAT IMMOBILIER. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2016 est respectivement de 25.655 dinars pour le local du centre d'expertise et de 6.064 dinars pour le local loué pour le centre de repli. Outre les charges de location, GAT IMMOBILIER a refacturé à GAT ASSURANCES les frais de Syndic pour 250 dinars ;
- GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES un montant de 57.366 dinars représentant sa quote-part de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE (branche vie) ;
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Décès, Incapacité, Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT ASSURANCES. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2016 s'élève à 13.044 dinars ;
- Les comptes intra-groupes portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom des filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Ces comptes présentent des soldes compensés débiteurs au 31/12/2016 pour respectivement 705.930 dinars pour GAT VIE et 14.838 dinars pour GAT INVESTISSEMENT ;
- GAT Assurances a reçu des jetons de présence de l'exercice 2015 de la part de GAT VIE, GAT IMMOBILIERS pour un montant Brut respectivement de 9.000 dinars et de 6.250 dinars.

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amorts	Provisions	Amorts	Provisions:	Amorts	Provisions	Amorts	Provisions	
<b>1. Actifs incorporels</b>													
1.1 Frais de recherche et développement	6 421 824	731 535	0	7 153 359	5 139 694		617 477				5 757 170	0	1 396 189
1.2 Concessions, brevets, licences, marques				0							0	0	0
1.3 Fonds de commerce				0							0	0	0
1.4 Acomptes versés				0							0	0	0
	<b>6 421 824</b>	<b>731 535</b>	<b>0</b>	<b>7 153 359</b>	<b>5 139 694</b>	<b>0</b>	<b>617 477</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 757 170</b>	<b>0</b>	<b>1 396 189</b>
				0							0	0	0
<b>2. Actifs corporels d'exploitation</b>		<b>454 958</b>		<b>454 958</b>							0	0	<b>454 958</b>
2.1 Installations techniques et machines	12 918 744	717 491	262 533	13 373 702	7 475 565		984 700		153 546		8 306 719	0	5 066 983
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	2 085 622	37 959		2 123 581	1 550 832		106 648				1 657 480	0	466 101
2.3 Acomptes versés	12 573			12 573							0	0	12 573
	<b>15 016 939</b>	<b>755 450</b>	<b>262 533</b>	<b>15 509 856</b>	<b>9 026 397</b>	<b>0</b>	<b>1 091 348</b>	<b>0</b>	<b>153 546</b>	<b>0</b>	<b>9 964 199</b>	<b>0</b>	<b>5 545 656</b>
				0							0	0	0
<b>3. Placements</b>				<b>0</b>							<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	27 497 501	345 249		27 842 750	14 035 607		437 758				14 473 366	0	13 369 385
3.2 Placements dans les entreprises liées	<b>22 304 877</b>	<b>5 925 000</b>	<b>0</b>	<b>28 229 877</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28 229 877</b>
3.2.1 Parts	22 304 877	5 925 000		28 229 877							0	0	28 229 877
3.2.2 Bons et obligations				0							0	0	0
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
3.3.1 Parts				0							0	0	0
3.3.2 Bons et obligations				0							0	0	0
3.4 Autres placements financiers	<b>189 595 499</b>	<b>72 434 259</b>	<b>64 626 961</b>	<b>197 402 797</b>	<b>0</b>	<b>4 130 389</b>	<b>0</b>	<b>10 155</b>	<b>0</b>	<b>937 359</b>	<b>0</b>	<b>3 203 185</b>	<b>194 199 612</b>
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	53 769 325	4 181 954		57 951 279		4 130 389		10 155		937 359	0	3 203 185	54 748 094
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	74 720 853	26 400 000	16 667 710	84 453 143							0	0	84 453 143
3.4.3 Prêts hypothécaire				0							0	0	0
3.4.4 Autres prêts	89 358	75 058	89 358	75 058							0	0	75 058
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	60 500 000	39 500 000	45 500 000	54 500 000							0	0	54 500 000
3.4.6 Autres	0			0							0	0	0
3.5 Créances pour espèces déposées	515 963	2 277 248	2 369 894	423 317							0	0	423 317
3.6 Placements des contrats en UC				0		0					0	0	0
	<b>239 397 877</b>	<b>78 704 508</b>	<b>64 626 961</b>	<b>253 475 424</b>	<b>14 035 607</b>	<b>4 130 389</b>	<b>437 758</b>	<b>10 155</b>	<b>0</b>	<b>937 359</b>	<b>14 473 366</b>	<b>3 203 185</b>	<b>235 798 874</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>260 836 640</b>	<b>80 191 494</b>	<b>64 889 494</b>	<b>276 138 639</b>	<b>28 201 698</b>	<b>4 130 389</b>	<b>2 146 583</b>	<b>10 155</b>	<b>153 546</b>	<b>937 359</b>	<b>30 194 735</b>	<b>3 203 185</b>	<b>242 740 719</b>

## Annexe n°9

## Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2016

*(Exprimé en Dinars tunisiens)*

	Valeur Brute	Valeur Nette
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	27 842 750	13 369 384
Parts et actions des sociétés immobilières non cotées	9 079 455	9 078 965
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	52 949 419	49 846 193
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	17 037 950	17 037 950
Autres parts d'OPCVM	7 114 332	7 014 863
Obligations et autres titres à revenu fixe	84 453 143	84 453 143
Prêts hypothécaires	0	0
Autres prêts et effets assimilés	75 058	75 058
Dépôts auprès des entreprises cédantes	423 317	423 317
Autres dépôts	54 500 000	54 500 000
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	0	0
<b>Total</b>	<b>253 475 424</b>	<b>235 798 873</b>

## Annexe n°10

## Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 31/12/2016

(Exprimé en Dinars tunisiens)

Année d'inventaire	Exercice de survenance		
	2012	2013	2014
<b>Inventaire 2014</b>			
Règlements cumulés	67 145 917	46 431 815	30 946 494
Provisions pour sinistres	31 779 359	40 944 276	62 652 036
<b>Total des charges de sinistres</b>	<b>98 925 276</b>	<b>87 376 091</b>	<b>93 598 530</b>
Primes émises et acceptées-VB			
Variation de la provision pour primes non acquises			
Primes Acquisées	110 377 604	124 448 450	129 623 203
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>90%</b>	<b>70%</b>	<b>72%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance			
	2012	2013	2014	2015
<b>Inventaire 2015</b>				
Règlements cumulés	74 551 153	55 623 548	46 789 793	30 353 055
Provisions pour sinistres	20 912 957	30 041 254	37 838 180	61 166 266
<b>Total des charges de sinistres</b>	<b>95 464 110</b>	<b>85 664 802</b>	<b>84 627 973</b>	<b>91 519 321</b>
Primes émises et acceptées-VB				
Variation de la provision pour primes non acquises				
Primes Acquisées	110 377 604	124 448 450	129 623 203	128 416 712
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>86%</b>	<b>69%</b>	<b>65%</b>	<b>71%</b>

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Inventaire 2016</b>					
Règlements cumulés	79 484 305	62 839 243	55 221 346	45 750 396	33 026 452
Provisions pour sinistres	12 733 396	18 191 778	25 645 409	33 765 230	58 218 651
<b>Total des charges de sinistres</b>	<b>92 217 701</b>	<b>81 031 021</b>	<b>80 866 755</b>	<b>79 515 626</b>	<b>91 245 103</b>
Primes émises et acceptées-VB					
Variation de la provision pour primes non acquises					
Primes Acquisées	110 377 604	124 448 450	129 623 203	128 416 712	136 373 609
<b>% sinistres / primes acquises</b>	<b>84%</b>	<b>65%</b>	<b>62%</b>	<b>62%</b>	<b>67%</b>

## Annexe n°11

## Ventilation des charges et des produits de placements

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Revenus et Frais Financiers concernant les placements dans les entreprises liées et avec lien de participation	Autres Revenus et Frais Financiers	Total
<b>1. Placements immobiliers</b>			
1.1 Immeubles	51 727	79 739	131 466
1.2 Parts et actions de société immobilière			0
			0
<b>2. Participations</b>			0
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie		2 820 079	2 820 079
2.2 Emprunts obligataires		2 412 945	2 412 945
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		4 916 049	4 916 049
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		1 236 784	1 236 784
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF		39 495	39 495
2.6 Autres actions et valeurs mobilières	526 851	25 220	552 071
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		3 835 601	3 835 601
2.8 Contrats en unités de comptes			0
2.9. Autres		3 566	3 566
			0
<b>3. Autres placements</b>			0
			0
<b>4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)</b>		61 992	61 992
			0
			0
<b>Total Produits de placements</b>	<b>578 578</b>	<b>15 431 470</b>	<b>16 010 048</b>
Pertes provenant de la réalisation de placements		524 262	524 262
Pertes de change		95 517	95 517
Interets des depots recus des réassureurs		1 216 144	1 216 144
Dot./Amt des primes de remboursement des emprunts		12 546	12 546
Dot./dép des placements		593 920	593 920
Autres frais		816 807	816 807
<b>Total Charges de placements</b>		<b>3 259 196</b>	<b>3 259 196</b>

## Annexe n°12

## Résultat technique par catégorie d'assurance Vie jusqu'au 31/12/2016

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Contrats Mixte	Contrats en unité de compte	Contrats épargne	Contrats décès	Contrat TDI	Montant
Primes acquises	130 872	-	-	2 142 380	-	2 273 252
Charges de prestations	-	-	-	(613 181)	-	(613 181)
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	5 463	-	-	8 512	-	13 975
<b>Solde de souscription</b>	<b>136 335</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 537 711</b>	<b>-</b>	<b>1 674 046</b>
Frais d'acquisition	-	-	-	(239 616)	-	(239 616)
Autres charges de gestion nettes	-	-	-	(219 470)	-	(219 470)
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(459 086)</b>	<b>-</b>	<b>(459 086)</b>
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	13 044	-	-	32 833	-	45 877
Participation aux résultats	(103 079)	-	-	(6 150)	-	(109 229)
<b>Solde Financier</b>	<b>(90 035)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26 683</b>	<b>-</b>	<b>(63 352)</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-	-	(96 867)	-	(96 867)
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	-	-	7 369	-	7 369
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	47 182	-	47 182
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de réassurance</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(42 316)</b>	<b>-</b>	<b>(42 316)</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>46 300</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 062 993</b>	<b>-</b>	<b>1 109 293</b>



## Annexe n°15

## Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Raccordement	Montant
Primes Acquises	PRV11	2 273 252
Charges de prestations	CHV11	(613 181)
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions tec	CHV12+CHV21	13 975
<b>Solde de souscription</b>		<b>1 674 046</b>
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	(239 616)
Autres charges de gestion nettes	PRV4-CHV43+CHV5	(219 470)
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>(459 086)</b>
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	PRV2-CHV9	45 878
Participation aux résultats	CHV3	(109 229)
<b>Solde Financier</b>		<b>(63 352)</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV11 _ 2°Colonne	(96 866)
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11_ 2°Colonne	7 369
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21_ 2°Colonne	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3_ 2°Colonne	47 182
Commissions reçues des réassureurs	CHV44_ 2°Colonne	-
<b>Solde de réassurance</b>		<b>(42 316)</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>1 109 293</b>
<b>Résultat Technique N-1</b>		<b>1 460 348</b>

## Annexe n°16

## Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Non Vie

(Exprimé en Dinars tunisiens)

	Raccordement	Montant
<b>Primes Acquisées</b>		<b>136 373 609</b>
Primes émises	PRNV11	135 385 572
Variation des primes non acquises	PRNV12	988 037
<b>Charges de prestations</b>		<b>(72 251 694)</b>
Prestations et frais payés	CHNV11	(83 783 934)
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12-CHNV2	11 532 240
<b>Solde de souscription</b>		<b>64 121 915</b>
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	(23 474 107)
Autres charges de gestion nettes	CHNV43+CHNV5+PRNV2	(14 575 241)
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>		<b>(38 049 348)</b>
Produits nets des placements	PRNT3	9 497 817
Participations aux résultats	CHNV3	(37 381)
<b>Solde Financier</b>		<b>9 460 436</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRNV11+PRNV12 _ 2°Colonne	(32 668 736)
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 _ 2°Colonne	8 968 144
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 _ 2°Colonne	(9 574 898)
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques		-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats		763 204
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 _ 2°Colonne	7 056 123
<b>Solde de réassurance</b>		<b>(25 456 163)</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>10 076 840</b>
<b>Résultat Technique N-1</b>		<b>9 473 328</b>

## GAT ASSURANCES

### RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016

**Messieurs les actionnaires de GAT ASSURANCES,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de GAT ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **I- Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de GAT ASSURANCES, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de **76 024 152** dinars, y compris un résultat bénéficiaire s'élevant à **10 247 442** dinars.

##### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

##### **2. Responsabilité des commissaires aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **3. Opinion**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de GAT ASSURANCES ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **II- Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations comptables données dans le rapport de gestion du conseil d'administration avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 07 Avril 2017**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi Laourine**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI**

## GAT ASSURANCES

### RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016

#### Messieurs les actionnaires de GAT ASSURANCES,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2016

Votre conseil nous a informé des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016:

- GAT ASSURANCES loue auprès sa filiale GAT IMMOBILIER un local destiné aux archives. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2016 est de 86.533 dinars ;
- GAT PROMOTION IMMOBILIERE a souscrit un contrat d'assurance RC Décennale avec date d'effet du 06/02/2016 au 06/02/2026 auprès de GAT ASSURANCES. Le montant total de la prime d'assurance s'élève à 155.759 dinars ;
- GAT IMMOBILIER a refacturé à GAT ASSURANCES un montant de 25.176 dinars relatif à sa quote-part dans les charges du personnel travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (suivi des chantiers) ;
- GAT ASSURANCES a reçu des dividendes de sa filiale GAT VIE pour un montant brut de 483.826 dinars.
- GAT ASSURANCES a reçu des dividendes de sa filiale GAT IMMOBILIER pour un montant brut de 27.775 dinars.
- GAT ASSURANCES a servi des dividendes à GAT Vie pour un montant brut de 32.648 dinars.
- GAT ASSURANCES a servi des dividendes à GAT INVESTISSEMENT pour un montant brut de 82.868 dinars.
- GAT ASSURANCES a refacturé à GAT VIE sa quote-part des commissions servies par GAT ASSURANCES pour un montant de 102.850 dinars ;
- GAT ASSURANCES a refacturé à GAT VIE les frais de publications légales réglées par GAT Assurances pour un montant de 8.580 dinars ;
- Suite à l'opération de transfert du portefeuille vie de GAT Assurances à GAT VIE avec date d'effet à partir du 01/01/2014, une quittance de prime a été retournée erronée en 2016 à GAT Assurance et par conséquent, elle a fait l'objet d'un mémoire de règlement au profit de GAT Vie pour un montant net de 91.629 dinars ;

## II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- GAT INVESTISSEMENT a conclu avec GAT ASSURANCES une convention de prestations de gestion d'actifs et relatifs aux frais d'utilisation du logiciel de gestion d'actif (TSI). La charge ainsi facturée au titre de l'exercice 2016 s'élève en TTC à 14.742 dinars ;
- GAT Promotion Immobilière a souscrit un contrat d'assurance tous risques chantiers avec date d'effet du 28/10/2015 au 27/07/2019 auprès de GAT ASSURANCES. Le montant de la prime émise en 2016 s'élève à 1.992 dinars
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2016 s'élève à 349.480 dinars ;
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance pour le compte de son personnel au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour 170.762 dinars ;
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales GAT VIE et GAT IMMOBILIER au titre du contrat d'assurance groupe respectivement pour 21.468 dinars et 15.219 dinars. Ces montants ont été refacturés à l'identique.
- GAT ASSURANCES a facturé à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT respectivement 680.669 dinars et 15.752 dinars représentant leurs quotes-parts dans les charges communes de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2016 ;
- GAT ASSURANCES a refacturé à ses filiales GAT IMMOBILIER et GAT VIE le montant des frais téléphoniques supportés à leurs places. Ce montant s'élève pour l'exercice 2016 à 1.980 dinars pour GAT IMMOBILIER et 2.930 Dinars pour GAT VIE ;
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC en 2016 est respectivement de 47.230 dinars et de 13.808 dinars ;
- GAT ASSURANCES loue des locaux auprès de sa filiale GAT IMMOBILIER. Le montant annuel du loyer TTC en 2016 est respectivement de 25.655 dinars pour le local du centre d'expertise et de 6.064 dinars pour le local loué pour le centre de repli. Outre les charges de location, GAT IMMOBILIER a refacturé à GAT ASSURANCES les frais de Syndic pour 250 dinars ;
- GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES un montant de 57.366 dinars représentant sa quote-part dans les charges du personnel (branche vie) ;
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (Décès, Incapacité, Invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT ASSURANCES. Le montant de la prime au titre de l'exercice 2016 s'élève à 13.044 dinars ;
- Les comptes intra-groupes portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom des filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Ces comptes présentent des soldes compensés débiteurs au 31/12/2016 pour respectivement 705.930 dinars pour GAT VIE et 14.838 dinars pour GAT INVESTISSEMENT.
- GAT Assurances a reçu des jetons de présence de l'exercice 2015 de la part de GAT VIE, GAT IMMOBILIERS pour un montant Brut respectivement de 9.000 dinars et de 6.250 dinars.

## III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements de GAT ASSURANCES vis-à-vis du Président Directeur Général sont fixés par le contrat de travail du 01/07/2009 tel que modifié par les avenants du 01/07/2013 et du 19/02/2015. A ce titre, le Président Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle, d'un bonus annuel, d'une assurance maladie du Groupe GAT prévue par la convention collective des assurances, du contrat collectif d'assurance retraite complémentaire et de prévoyance à effet du 01/07/2009, d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence, d'entretien et de réparation et d'un téléphone portable avec prise en charge des communications téléphoniques. Ce contrat de travail a pris fin le 01/04/2016.  
Le 08/04/2016, GAT ASSURANCES a conclu un autre contrat avec Mr Mohamed Dkhili en vertu duquel ce dernier perçoit des honoraires mensuels de 25.800DT HT, une voiture de fonction avec une prise en charge des frais de carburant et une prise en charge de ses frais de mission.
- Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Permanent d'Audit et des Risques de GAT ASSURANCES sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Les obligations et engagements de GAT ASSURANCES envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en dinars	PDG		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif	Charge de l'exercice	Passif
Avantages à CT	523 769		72 000	86 957
Avantages à long termes	2 738			
Avantages en nature	46 041			
<b>Total</b>	<b>572 548</b>	-	<b>72 000</b>	<b>86 957</b>

Les jetons de présence de l'exercice 2015 s'élevant à 48.000 dinars en brut pour les membres du Conseil d'Administration et 24.000 dinars en brut pour les membres du Comité Permanent d'Audit ont été décidés par l'AGO des actionnaires du 26/04/2016. Ces jetons de présence ont été servis courants le mois d'Août 2016. Cette même assemblée Générale décide d'allouer les mêmes montants de jetons de présence au titre de 2016 et dans les mêmes conditions.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 07 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi Laourine

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI